



MINISTÈRE
DE LA SANTÉ
*en charge de la prévention
et de la protection sociale généralisée*

DIRECTION DE LA SANTÉ

CENTRE DE SANTÉ
ENVIRONNEMENTALE

La Responsable,

Affaire suivie par :
Vaitau HAEREHOE (tél. : 40 50 37 55)

N° 2174/MSP/DSP/CSE

Papeete, le 30 AOUT 2023

CMM/TAISpdu...CSE...2023		Réponse	Éléments Info	Suivi	Information	Original
<input type="checkbox"/>	Suivi DGS					
<input type="checkbox"/>	Copie DCAB					
TRANSMIS A :						
	DGS					
	DRM					
	DRH					
	DST					
	DSPE		X			X
	DCP					
	BESP					
	CDR					X
	M. Délégué					X
	OBS :					

à

Monsieur le Maire de la Commune de MOOREA-MAIAO

Sous couvert de Monsieur le Chef de la Subdivision Administrative des Îles du Vent

Objet : Résultats des contrôles bactériologiques des eaux de baignade du 04/07/2023, 02/08/2023 et 22/08/2023

Réf. : 1/ Directive 2006/7/CE du Parlement européen et du Conseil du 15 février 2006 concernant la gestion de la qualité des eaux de baignade
2/ Instruction n°DGS/EA4/2022/168 du 17 juin 2022 relative aux modalités de recensement, gestion et classement des eaux de baignade

P.J. : Rapports d'analyses n°2023.1110-1/ilm/LHBE du 05/07/2023, n°2023.1277-1/ilm/LHBE du 07/08/2023 et n°2023.1393-1/ilm/LHBE du 24/08/2023

Monsieur le Maire,

Je vous transmets, pour information, les résultats des dernières analyses de contrôle de la qualité des eaux de baignade effectuées dans votre commune.

Le classement de ces résultats d'analyses est réalisé tous les 2 ans dans le rapport sur la qualité des eaux de baignade établi par le Centre de santé environnementale (CSE), sur la base de la directive visée en première référence.

Toutefois, afin que votre commune puisse continuer à être informée régulièrement de la qualité de ses eaux de baignade, une interprétation ponctuelle établie selon les critères de l'instruction citée en deuxième référence est indiquée sur les rapports d'analyses en pièce jointe.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous souhaite bonne réception de la présente et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le ministre et par délégation

Copie : Formations Sanitaires de Moorea-Maiao

Glenda M...







Institut Louis MALARDE
Laboratoire d'hygiène, biosécurité et environnement (LHBE)
Laboratoire agréé et reconnu par le Pays par Arrêté n°175/PR du 15.03.2019
pour l'analyse de l'eau et des aliments

BP 30 – 98713 Papeete – Tahiti – Polynésie française
Tél : +689 40 41 64 55 – Fax : +689 40 41 64 54 – E-mail : lasea@ilm.pf

Rapport d'analyses n° 2023 1110-1

CENTRE DE SANTE ENVIRONNEMENTALE
B.P.611

98713 PAPEETE

Papeete, le 05/07/2023

Prélèvement

Nature des échantillons (#) : Eau de baignade - BSE
Date de prélèvement (#) : 04/07/2023 par CLIENT
Heures de prélèvement (#) : 06H52-11H00
Date de réception : 04/07/2023 à 13:25 Date début d'analyse : 04/07/2023 à 14:40
Température de réception (°C) : +3.1°C

Microbiologie des eaux

2023.1110-1-1	Désignation échantillon (#)	Recherche et dénombrement des Escherichia Coli	Recherche et dénombrement des enterocoques	Qualité ponctuelle des eaux de baignade
		<i>NPP/100 ml</i> <i>IDX 33/01-11/09</i>	<i>NPP/100 ml</i> <i>IDX 33/03-10/13</i>	
2023.1110-1-1	PLAGE PAHANI PT1 MOOREA	31	< 10	Bonne
2023.1110-1-2	PLAGE HOTEL SOFITEL IA ORA PT2 MOOREA	146	< 10	Moyenne
2023.1110-1-3	PLAGE PUBLIQUE TEMAE PT1 MOOREA	145	< 10	Moyenne
2023.1110-1-4	PLAGE HOTEL MANAVA BEACH RESORT AND SPA MOOREA	41	10	Bonne
2023.1110-1-5	EMBOUCHURE VAITERUPE MOOREA	959	496	Mauvaise ✓
2023.1110-1-6	PLAGE MUTURAA PAOPAO MOOREA	233	20	Moyenne
2023.1110-1-7	PLAGE HOTEL HILTON MOOREA	20	< 10	Bonne
2023.1110-1-8	PLAGE TAHIAMANU (MARETO) MOOREA	10	< 10	Bonne

Le laboratoire s'exonère de toutes responsabilités concernant les données fournies par le client qui sont identifiées par le symbole (#).

Les valeurs en gras signalent les valeurs hors limite de la réglementation. Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à essais. Dans le cas où le laboratoire n'a pas été chargé de l'échantillonnage, les résultats et les conclusions s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu. La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Ref. labo:
2023.1110-1
Page 1 / 2



Institut Louis MALARDE
Laboratoire d'hygiène, biosécurité et environnement (LHBE)
 Laboratoire agréé et reconnu par le Pays par Arrêté n°175/PR du 15.03.2019
 pour l'analyse de l'eau et des aliments

BP 30 – 98713 Papeete – Tahiti – Polynésie française
 Tél : +689 40 41 64 55 – Fax : +689 40 41 64 54 – E-mail : lasea@ilm.pf

	Désignation échantillon (#)	Recherche et dénombrement des Escherichia Coli	Recherche et dénombrement des enterocoques	Qualité ponctuelle des eaux de baignade
		NPP/100 ml IDX 33/01-11/09	NPP/100 ml IDX 33/03-10/13	
2023.1110-1-9	PLAGE LES TIPANIERS MOOREA	31	10	Bonne
2023.1110-1-10	PLAGE TIAHURA ANCIEN CLUB MED MOOREA - MAIAO	72	52	Bonne
2023.1110-1-11	EMBOUCHURE NUUROA MOOREA	2 481	2 282	Mauvaise
2023.1110-1-12	PLAGE NUUROA PT1 MOOREA	355	201	Moyenne
2023.1110-1-13	PLAGE HAUMI PT2 MOOREA	1 439	41	Mauvaise
2023.1110-1-14	EMBOUCHURE HAUMI MOOREA	1 274	1 616	Mauvaise

CRITERES DE CLASSEMENT DES EAUX DE BAINNADE

Texte de référence : INSTRUCTION N° DGS/EA4/2022/168 du 17 juin 2022 relative aux modalités de recensement, gestion et classement des eaux de baignade

Pour les eaux de mer et de transition (plages et embouchures) :

Qualification du prélèvement	Escherichia coli (UFC/100 ml)	Enterocoques intestinaux (UFC/100 ml)
Bonne	≤ 100	≤ 100
Moyenne	≥ 100 et ≤ 1000	≥ 100 et ≤ 370
Mauvaise	> 1000	> 370

Pour les eaux douces (source et rivière) :

Qualification du prélèvement	Escherichia coli (UFC/100 ml)	Enterocoques intestinaux (UFC/100 ml)
Bonne	≤ 100	≤ 100
Moyenne	≥ 100 et ≤ 1800	≥ 100 et ≤ 660
Mauvaise	> 1800	> 660

Observation(s) terrain :

Philippe BRANAA
 Directeur du LHBE

La laboratoire s'exonère de toutes responsabilités concernant les données fournies par le client qui sont identifiées par le symbole (#).

Les valeurs en gras signalent les valeurs hors limite de la réglementation. Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à essais. Dans le cas où le laboratoire n'a pas été chargé de l'échantillonnage, les résultats et les conclusions s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu. La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Ref. labo:
 2023.1110-1
 Page 2 / 2



Institut Louis MALARDE
Laboratoire d'hygiène, biosécurité et environnement (LHBE)
Laboratoire agréé et reconnu par le Pays par Arrêté n°175/PR du 15.03.2019
pour l'analyse de l'eau et des aliments

BP 30 – 98713 Papeete – Tahiti – Polynésie française
Tél : +689 40 41 64 55 – Fax : +689 40 41 64 54 – E-mail : lasea@ilm.pf

Rapport d'analyses n° 2023 1277-1

CENTRE DE SANTE ENVIRONNEMENTALE
B.P.611

98713 PAPEETE

Papeete, le 07/08/2023

Prélèvement

Nature des échantillons (#) : Eau de baignade - BSE
Date de prélèvement (#) : 01/08/2023 par CLIENT
Heures de prélèvement (#) : 09H22-13H06
Date de réception : 02/08/2023 à 07:40 Date début d'analyse : 02/08/2023 à 07:55
Température de réception (°C) : +3.7°C

Microbiologie des eaux

2023.1277-1-#	Désignation échantillon (#)	Recherche et dénombrement des Escherichia Coli	Recherche et dénombrement des enterocoques	Qualité ponctuelle des eaux de baignade
		NPP/100 ml IDX 33/01-11/09	NPP/100 ml IDX 33/03-10/13	
2023.1277-1-1	PLAGE PAHANI PT1 MOOREA	171	96	Moyenne
2023.1277-1-2	PLAGE HOTEL SOFITEL IA ORA PT2 MOOREA	10	< 10	Bonne
2023.1277-1-3	PLAGE PUBLIQUE TEMAE PT1 MOOREA	20	10	Bonne
2023.1277-1-4	PLAGE HOTEL MANAVA BEACH RESORT AND SPA MOOREA	146	52	Moyenne
2023.1277-1-5	EMBOUCHURE VAITERUPE MOOREA	792	3 448	Mauvaise
2023.1277-1-6	PLAGE MUTURAA PAOAO MOOREA	> 24 196	24 196	Mauvaise
2023.1277-1-7	PLAGE HOTEL HILTON MOOREA	31	75	Bonne
2023.1277-1-8	PLAGE TAHIAMANU (MARETO) MOOREA	72	98	Bonne

La laboratoire s'exonère de toutes responsabilités concernant les données fournies par le client qui sont identifiées par le symbole (#).

Les valeurs en gras signalent les valeurs hors limite de la réglementation. Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à essais. Dans le cas où le laboratoire n'a pas été chargé de l'échantillonnage, les résultats et les conclusions s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu. La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Ref. labo:
2023.1277-1
Page 1 / 2



Institut Louis MALARDE
Laboratoire d'hygiène, biosécurité et environnement (LHBE)
 Laboratoire agréé et reconnu par le Pays par Arrêté n°175/PR du 15.03.2019
 pour l'analyse de l'eau et des aliments

BP 30 – 98713 Papeete – Tahiti – Polynésie française
 Tél : +689 40 41 64 55 – Fax : +689 40 41 64 54 – E-mail : lasea@ilm.pf

	Désignation échantillon (#)	Recherche et dénombrement des Escherichia Coli	Recherche et dénombrement des entérocoques	Qualité ponctuelle des eaux de baignade
		NPP/100 ml IDX 33/01-11/09	NPP/100 ml IDX 33/03-10/13	
2023.1277-1-9	PLAGE LES TIPANIERS MOOREA	185	30	Moyenne
2023.1277-1-10	PLAGE TIAHURA ANCIEN CLUB MED MOOREA - MAIAO	10	< 10	Bonne
2023.1277-1-11	EMBOUCHURE NUUROA MOOREA	1 780	1 095	Mauvaise
2023.1277-1-12	PLAGE NUUROA PT1 MOOREA	145	63	Moyenne
2023.1277-1-13	PLAGE HAUMI PT2 MOOREA	10	384	Mauvaise
2023.1277-1-14	EMBOUCHURE HAUMI MOOREA	1 918	14 136	Mauvaise

CRITERES DE CLASSEMENT DES EAUX DE BAINNADE

Texte de référence : INSTRUCTION N° DGS/EA4/2022/168 du 17 juin 2022 relative aux modalités de recensement, gestion et classement des eaux de baignade

Pour les eaux de mer et de transition (plages et embouchures) :

Qualification du prélèvement	Escherichia coli (UFC/100 ml)	Entérocoques Intestinaux (UFC/100 ml)
Bonne	≤ 100	≤ 100
Moyenne	> 100 et ≤ 1000	> 100 et ≤ 370
Mauvaise	> 1000	> 370

Pour les eaux douces (source et rivière) :

Qualification du prélèvement	Escherichia coli (UFC/100 ml)	Entérocoques Intestinaux (UFC/100 ml)
Bonne	≤ 100	≤ 100
Moyenne	> 100 et ≤ 1800	> 100 et ≤ 680
Mauvaise	> 1800	> 680

Observation(s) terrain :

Philippe BRANAA
 Directeur du LHBE

Le laboratoire s'exonère de toutes responsabilités concernant les données fournies par le client qui sont identifiées par le symbole (#).

Les valeurs en gras signalent les valeurs hors limite de la réglementation. Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à essais. Dans le cas où le laboratoire n'a pas été chargé de l'échantillonnage, les résultats et les conclusions s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu. La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Ref. labo:
 2023.1277-1
 Page 2 / 2



Rapport d'analyses n° 2023 1393-1

CENTRE DE SANTE ENVIRONNEMENTALE
B.P.611

98713 PAPEETE

Papeete, le 24/08/2023

Prélèvement

Nature des échantillons (#) : Eau de baignade - BSE

Date de prélèvement (#) : 22/08/2023 par CLIENT

Heures de prélèvement (#) : 07H30-11H48

Date de réception : 22/08/2023 à 13:25

Date début d'analyse : 22/08/2023 à 13:40

Température de réception (°C) : +8.2°C

Microbiologie des eaux

2023.1393-1-1	Désignation échantillon (#)	Recherche et dénombrement des Escherichia Coli	Recherche et dénombrement des enterocoques	Qualité ponctuelle des eaux de baignade
		NPP/100 ml IDX 33/01-11/09	NPP/100 ml IDX 33/03-10/13	
2023.1393-1-1	PLAGE PAHANI PT1 MOOREA	20	< 10	Bonne
2023.1393-1-2	PLAGE HOTEL SOFITEL IA ORA PT2 MOOREA	171	< 10	Moyenne
2023.1393-1-3	PLAGE PUBLIQUE TEMAE PT1 MOOREA	20	< 10	Bonne
2023.1393-1-4	PLAGE HOTEL MANAVA BEACH RESORT AND SPA MOOREA	20	< 10	Bonne
2023.1393-1-5	EMBOUCHURE VAITERUPE MOOREA	272	414	Mauvaise
2023.1393-1-6	PLAGE MUTURAA PAOPAO MOOREA	31	62	Bonne
2023.1393-1-7	PLAGE HOTEL HILTON MOOREA	86	52	Bonne
2023.1393-1-8	PLAGE TAHIAMANU (MARETO) MOOREA	10	< 10	Bonne

Le laboratoire s'exonère de toutes responsabilités concernant les données fournies par le client qui sont identifiées par le symbole (#).

Les valeurs en gras signalent les valeurs hors limite de la réglementation. Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à essais. Dans le cas où le laboratoire n'a pas été chargé de l'échantillonnage, les résultats et les conclusions s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu. La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Ref. labo:
2023.1393-1
Page 1 / 2



Institut Louis MALARDE
Laboratoire d'hygiène, biosécurité et environnement (LHBE)
 Laboratoire agréé et reconnu par le Pays par Arrêté n°175/PR du 15.03.2019
 pour l'analyse de l'eau et des aliments

BP 30 – 98713 Papeete – Tahiti – Polynésie française
 Tél : +689 40 41 64 55 – Fax : +689 40 41 64 54 – E-mail : lasea@ilm.pf

	Désignation échantillon (#)	Recherche et dénombrement des Escherichia Coli	Recherche et dénombrement des entérocoques	Qualité ponctuelle des eaux de baignade
		NPP/100 ml IDX 33/01-11/09	NPP/100 ml IDX 33/03-10/13	
2023.1393-1-9	PLAGE LES TIPANIER S MOOREA	84	10	Bonne
2023.1393-1-10	PLAGE TIAHURA ANCIEN CLUB MED MOOREA - MAIAO	63	20	Bonne
2023.1393-1-11	EMBOUCHURE NUUROA MOOREA	298	573	Mauvaise
2023.1393-1-12	PLAGE NUUROA PT1 MOOREA	183	< 10	Moyenne
2023.1393-1-13	PLAGE HAUMI PT2 MOOREA	85	41	Bonne
2023.1393-1-14	EMBOUCHURE HAUMI MOOREA	292	738	Mauvaise

CRITERES DE CLASSEMENT DES EAUX DE BAINNADE

Texte de référence : INSTRUCTION N° DGS/EA4/2022/168 du 17 juin 2022 relative aux modalités de recensement, gestion et classement des eaux de baignade

Pour les eaux de mer et de transition (plages et embouchures) :

Qualification du prélèvement	Escherichia coli (UFC/100 ml)	Entérocoques intestinaux (UFC/100 ml)
Bonne	≤ 100	≤ 100
Moyenne	> 100 et ≤ 1000	> 100 et ≤ 370
Mauvaise	> 1000	> 370

Pour les eaux douces (source et rivière) :

Qualification du prélèvement	Escherichia coli (UFC/100 ml)	Entérocoques (Intestinaux) (UFC/100 ml)
Bonne	≤ 100	≤ 100
Moyenne	> 100 et ≤ 1800	> 100 et ≤ 660
Mauvaise	> 1800	> 660

Observation(s) terrain :

Philippe BRANAA
 Directeur du LHBE

Le laboratoire s'exonère de toutes responsabilités concernant les données fournies par le client qui sont identifiées par le symbole (#).

Les valeurs en gras signalent les valeurs hors limite de la réglementation. Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à essais. Dans le cas où le laboratoire n'a pas été chargé de l'échantillonnage, les résultats et les conclusions s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu. La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Ref. labo:
 2023.1393-1
 Page 2 / 2